

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 77834	De <b>M. Olivier Audibert Troin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Var )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Défense</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Défense</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse</b> > personnel	<b>Analyse &gt; militaires. formation. rapport parlementaire. propositions.</b>
Question publiée au JO le : <b>14/04/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/08/2015</b> page : <b>6387</b>		

### Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la formation des militaires. Ce rapport souligne que l'effort que les armées consacrent à la formation des militaires représente un enjeu stratégique pour elles. Alors qu'elles sont fortement sollicitées sur les théâtres d'opérations, tant intérieurs qu'extérieurs, l'exigence d'efficacité opérationnelle est de plus en plus forte pour les militaires et leur impose disponibilité, réactivité, compétence et maîtrise. Les auteurs du rapports de la mission précisent également que les évolutions technologiques et la montée en gamme que représente la livraison des systèmes d'armes et équipements prévus par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2014 à 2019, imposent par ailleurs l'acquisition de compétences nouvelles, indispensables à la mise en œuvre de ces matériels. Par ailleurs, la dynamique de transformation en profondeur des armées vers un modèle plus resserré nécessite d'adapter leur gestion des ressources humaines pour maintenir les compétences en nombre suffisant, individualiser les parcours de formation et faciliter la reconversion. Dans cette perspective et dans le cadre de l'exécution de la loi de programmation militaire, les auteurs du rapport de la mission suggèrent d'amplifier la féminisation des effectifs des cadres des écoles et des centres de recrutement pour ouvrir le choix de carrière des femmes et promouvoir la mixité dans les armées.

### Texte de la réponse

Le ministère de la défense est activement engagé depuis plusieurs années, à la fois, dans l'intégration des femmes au sein de ses effectifs militaires, et dans l'accroissement des taux de féminisation de ses établissements de formation et de ses centres de recrutement. En propos liminaire, il peut être précisé qu'à la fin de l'année 2014, les armées françaises comptaient 31 958 femmes, soit 15,40 % des effectifs, avec des taux de féminisation différents selon les catégories d'emplois : 14,29 % d'officiers, 17,25 % de sous-officiers, 13,32 % de militaires du rang, 26,92 % de volontaires et 16 % de réservistes. Dans la catégorie des officiers, les femmes se répartissent, entre armées, directions et services, de la manière suivante : 8,5 % dans l'armée de terre, 10,4 % dans la marine, 12,5 % dans l'armée de l'air, 16,3 % à la direction générale de l'armement, 21,9 % au sein du service du commissariat des armées et 41,2 % au sein du service de santé des armées. S'agissant des établissements de formation des armées, les taux de féminisation des permanents des écoles atteignent 39 % dans l'armée de l'air, 11 % dans la marine et, dans l'armée de terre, 11 % pour l'école spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan(1), 13 % pour l'école nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent-l'École et 29 % pour les collèges, lycées et classes préparatoires aux grandes écoles. S'agissant des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), les taux de féminisation sont de 41 % dans l'armée de l'air, 25 % dans la marine et 14 % dans l'armée de terre. Dans son



programme d'actions 2015, le ministère de la défense s'est fixé comme objectif de féminiser davantage l'encadrement des écoles et des CIRFA. Par ailleurs, afin de rendre plus attractifs les métiers de la défense auprès du public féminin, un plan d'action volontariste a été lancé dès le mois de mars 2015. Mobilisant l'ensemble des armées, directions et services concernés du ministère, ce plan s'articule autour de quatre axes d'effort : - favoriser l'intégration des jeunes filles dans les lycées militaires ; - travailler sur l'attractivité générale des grandes écoles militaires ; - créer des indicateurs objectifs visant à s'assurer du maintien de la qualité des recrutements au sein des grandes écoles ; - établir un plan de communication sur les métiers de la défense, plus particulièrement sur ceux des officiers, en valorisant la place des femmes. (1) Pour la première fois, une femme commandera en 2015 la promotion de Saint-Cyr.